

Si les députés adoptent le bill n° C-243 en deuxième lecture et permettent au comité de la défense d'approfondir chacun de ses articles avant de conclure de manière démocratique, le Parlement et le Canada en retireront de grands avantages. Qu'on permette à ces spécialistes des questions militaires, cités par les deux côtés de la Chambre de se faire entendre là où leurs paroles auront toute leur signification, c'est-à-dire devant le comité permanent de la défense nationale.

M. Terence Nugent (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de parler après le député de Lincoln (M. McNulty) et j'espère que le député de Victoria, en Colombie-Britannique, (M. Groos) est encore à la Chambre, car je voudrais faire quelques observations sur son apport au débat. La question posée au député de Lincoln a donné, me semble-t-il, une excellente idée de son discours. Il a cité longuement l'opinion qu'exprimait le général Foulkes, il y a quelques années, puis il a laissé entendre, dans sa réponse, que le général a maintenant changé d'avis. Mais cela ne l'a pas empêché d'avoir recours à cette tactique typique du gouvernement libéral qui aime à consigner au compte rendu les citations qui peuvent lui sembler utiles, quelles soient ou non dignes de foi.

La proposition du député m'a fait songer à l'attitude du ministre de la Défense nationale (M. Hellyer): terminons l'étude du projet de loi à la Chambre et déferons-le au comité, afin de nous renseigner et de rassurer tout le monde. Le député s'en est très bien tiré. Mais, bien entendu, il s'est gardé de mentionner que le principe d'unification est la question à l'étude et que, lorsque la Chambre se sera prononcée, le comité ne pourra plus entendre des témoignages sur le principe d'unification. Il serait alors superflu de déferer cette affaire au comité pour obtenir des réponses à toutes ces questions.

Certes, tout cela a déjà été dit à la Chambre. Les mêmes griefs ont été exposés et nous avons reçu les mêmes assurances doucereuses. Ce qu'il y a de plus décevant, c'est que le ministre peut être satisfait, car son boniment à la population canadienne sur la question en litige dans ce débat sur la défense a eu beaucoup de succès. Voici à quoi se résume la situation. La Chambre réclame des renseignements et le ministre répond: «Ah, ah, je ne suis pas forcé de vous en fournir et je réussis à m'en tirer».

• (5.30 p.m.)

Un article publié dans le *Globe and Mail* de ce matin portait sur l'objection de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) au sujet de l'activité à l'arrière de la tribune des courriéristes parlementaires. Le ministre peut compter sur des propagandistes qui ont beaucoup de succès et qui réclament la forte somme pour lui faire une bonne publicité. Si jamais on mentionne en Chambre quelque chose d'embarrassant pour le ministre, leur rôle est de fondre sur la tribune de la presse et de détourner l'attention des journalistes lorsqu'ils font mine de réfléchir sérieusement à quelque chose qui pourrait lui causer du tort. Ses subalternes vendent de la façon la plus convaincante la réputation que le ministre veut avoir et les arguments qui rehausseront son image.

Voici notre principale objection à l'unification, ou notre principal grief: pour la première fois dans toute l'histoire du Canada, le ministre de la Défense ne pense qu'à une chose, être populaire et obtenir les avantages politiques qu'il peut gagner en se faisant une réputation. J'affirme que le ministre joue double jeu avec la sécurité du Canada et avec des millions de dollars des Canadiens. Son premier objectif est d'assurer sa propre grandeur.

J'ai été renversé lorsque l'honorable député de Victoria (M. Groos), président du comité de la défense, a félicité le ministre sur la façon dont il avait présenté le projet de loi à la Chambre. A vrai dire, j'ai été scandalisé. Le président du comité de la défense a appris avant tout autre à la Chambre quelles méthodes le ministre allait employer pour s'assurer que le Parlement consentirait les fonds nécessaires à son programme. Il a su avant moi et avant tous les députés de ce côté-ci de la Chambre que le ministre avait altéré les témoignages au comité. L'honorable député de Victoria a déclaré que le ministre avait agi suivant la manière consacrée depuis 400 ans. Quelles foutaises! C'est la première fois que le Parlement est outragé par un ministre de la Couronne. C'est la première fois qu'un député du même parti qu'un ministre qui a pareillement insulté la Chambre déclare qu'il le suivra servilement et l'encouragera à continuer de provoquer la Chambre. Le ministre est coupable d'avoir altéré des témoignages et il l'a fait pour veiller à ce que le Parlement n'obtienne pas les renseignements qui lui